

Le 23 novembre 2009

## Réaction des associations à la présentation cet après-midi d'une circulaire sur l'aide humanitaire aux étrangers en situation irrégulière

Les associations signataires s'étonnent de la teneur du communiqué publié par Madame Michèle Alliot-Marie et Monsieur Eric Besson, qui invite ce lundi 23/11 à 14h à la présentation de « l'instruction pénale et la circulaire sur l'aide humanitaire aux étrangers en situation irrégulière issues des échanges du groupe de travail mis en place par Eric Besson le 17 juillet 2009 ».

Nous dénonçons ce qui apparaît comme une véritable manipulation et dénions aux ministres la capacité de présenter des textes et décisions en laissant penser que nous y aurions été associés, alors qu'aucun travail commun n'a abouti.

Chacun comprendra aisément que sur un tel sujet, deux réunions, tenues le 17 juillet et le 18 septembre, qui n'ont débouché sur aucune proposition de la part du ministère de l'immigration et de l'identité nationale ne sauraient tenir lieu de méthode pour aboutir à un travail commun entre le gouvernement et les associations.

Nous prendrons connaissance des textes présentés cet après-midi et réagirons à leur contenu mais avant toute chose, nous réaffirmons notre exigence d'une modification législative qui pose une immunité générale au profit de tous les aidants – qu'ils soient citoyens, professionnels, salariés ou bénévoles d'associations : il est nécessaire que la loi instaure une présomption d'innocence à leur égard, conformément notamment aux récentes recommandations de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme. »

### Contacts presse :

**Emmaüs France** / Anne du Boucher / 01 41 58 25 30

**FNARS** / Sylvaine Villeneuve / 01 48 01 82 32

